

**ANNEXE 5**

**Flyer d'information distribué dans les boîtes  
aux lettres des habitants avant la réunion  
publique du 24 février 2022**

+ bilan de distribution



PRÉFET  
DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de Loudun

### Les cavités souterraines de Loudun

Le sous-sol de la commune de Loudun renferme de nombreuses cavités souterraines anciennes qui sont le fruit d'extraction de pierre à bâtir à grande échelle pour certaines ou d'exploitations artisanales d'extension plus réduite pour d'autres. Un grand nombre a été ensuite reconverti en champignonnières ou aménagé en caves. Aujourd'hui, plusieurs sont à l'abandon suite au départ de champignonnières ou du délaissement de caves.

Ces cavités impactent de nombreux enjeux bâtis de la commune.

- Le quartier des Grandes-Caves (extrémité Est de la ville) et le hameau de La Québrie (Nord-Ouest de la commune) sont concernés par de vastes carrières au-dessus desquelles un bâti individuel s'étire parfois le long d'axes de circulation.
- Le centre-ville et certains de ses quartiers périphériques proches accueillent plutôt des cavités de type individuel, dont une partie appartenait autrefois à un réseau souterrain continu qui a été ensuite en grande partie cloisonné au droit de chaque propriété.

L'État, à qui revient la prévention, l'affichage et la gestion du risque, a engagé des travaux de recensement, de cartographie et d'expertise des cavités présentes sur le territoire.

Deux missions confiées au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Poitiers ont consisté à inventorier les cavités de la commune en juin 2015 et à les qualifier en termes d'aléas en juin 2021 pour caractériser les phénomènes de mouvements de terrain possibles en surface.

Les habitants ont été sollicités par le BRGM pour ce travail d'inventaire et d'expertise. Un questionnaire d'enquête leur a été soumis afin de dresser une liste la plus exhaustive possible des cavités présentes. Les habitants ont répondu favorablement à cette sollicitation et leur contribution a été précieuse pour l'aboutissement de ces études.

Les travaux techniques sont aujourd'hui achevés. Ils ont conduit à la réalisation d'une **cartographie des aléas d'effondrements de cavités souterraines** sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, la DDT de la Vienne a dressé une **cartographie des enjeux existants** sur la commune. Cet autre document permet d'identifier les biens vulnérables à la présence de cavités souterraines, donc exposés à un risque, en le superposant à la cartographie des aléas.

Face aux nombreux enjeux soumis à un aléa, les conclusions de ces études techniques démontrent la nécessité de mettre en place une **gestion appropriée du risque** sur la commune de Loudun.

**Pour y répondre, l'État s'est engagé à élaborer un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain lié à la présence de cavités souterraines (PPRMT).**

### Pour en savoir plus

- Sur le site de la préfecture de la Vienne : **Les services de l'État dans la Vienne**  
<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques-majeurs>
- En DDT de la Vienne – Service Prévention des Risques et Animation Territoriale (SPRAT) – Unité Risques Majeurs et Crises  
20 rue de la Providence – BP 80239 – 86020 POITIERS Cedex – Tél. : 05 49 03 13 00 – <mailto:ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr>
- En Mairie de Loudun

(Tournez svp) 

### --- DATE A RETENIR ---

La Préfecture de la Vienne vous convie à une réunion publique d'information sur les travaux réalisés et sur le PPRMT programmé. Sous réserve d'une situation sanitaire favorable, cette réunion se tiendra le **24 février 2022 à 18h00** à l'espace culturel René MONORY de Loudun. Cette date sera confirmée ultérieurement par voie de presse et sur les sites internet de la Préfecture et de la commune.

La DDT de la Vienne (unité des risques majeurs du service SPRAT), représentante de l'État, a confié la réalisation du PPRMT de Loudun au bureau d'études Alp'Géorisques. Cette collaboration a pour but d'établir le volet réglementaire du PPRMT d'effondrements de cavités souterraines de Loudun.

Cette prochaine réunion d'information s'inscrira dans un contexte global de concertation qui accompagnera la procédure d'élaboration du PPRMT tout au long de sa réalisation. La population sera ainsi régulièrement tenue informée de l'avancement de ce dossier.

Cette première rencontre marquera le **début de la procédure d'élaboration du PPRMT** :

- présentation des pièces techniques produites lors des études préliminaires d'inventaire, de cartographie et d'expertise (cartes des aléas et des enjeux) ;
- procédure d'élaboration du PPRMT ;
- méthodologie d'élaboration du PPRMT.

Elle sera animée par la DDT de la Vienne et le bureau d'études retenu pour cette mission.

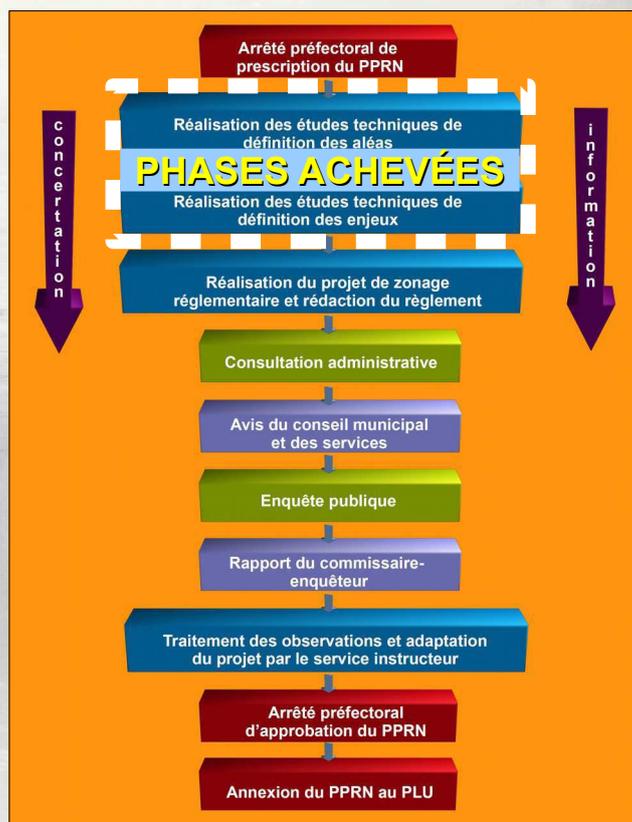
**Le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de Loudun lié à la présence de cavités souterraines a été prescrit par arrêté préfectoral le 21 juin 2018.**

Un Plan de Prévention des Risques Naturels est un **outil de gestion du risque destiné à réglementer l'occupation et l'utilisation du sol vis-à-vis des phénomènes naturels pour lesquels il est prescrit.**

**Celui de Loudun est uniquement prescrit pour le risque d'effondrements et d'affaissements de cavités souterraines.**

### Fondement et portée des PPRN

- La loi du 2 février 1995 a instauré les Plans de Prévention des Risques Naturels (loi Barnier).
- Les PPRN sont réalisés en application des articles L.562-1 à L.562-9 du code de l'environnement et selon la procédure définie par ses articles R.562-1 à R.562-11.
- Les PPRN sont établis en respectant un processus technique et administratif définissant les étapes de son élaboration.
- Les PPRN approuvés sont annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ils valent servitude d'utilité publique et s'imposent à tous ainsi qu'aux autres documents (PLU en particulier).



La mission qui démarre s'inscrit dans la continuité des travaux achevés. La prochaine étape consistera à réaliser le **plan de zonage réglementaire du PPRMT et son règlement associé.**

La carte des aléas et la carte des enjeux établies précédemment sont les documents de base pour ce volet réglementaire. La première traduit l'état des connaissances actuelles sur la présence de cavités souterraines. La seconde représente l'occupation du sol actuelle. Elles constatent un état de fait.



# VOTRE BILAN DE MISE EN DISTRIBUTION

## SYNTHESE

▶ Quantité prévue	<b>3 680</b>
▶ Délai de distribution	<b>5 jours</b>
▶ Dates contractuelles de distribution	du <b>07/02/2022</b> au <b>11/02/2022</b>
▶ Mise en distribution	<b>3 680 (100%)</b>
dont distribution hors-délai	0 (0%)
▶ Non Distribué	<b>0 (0%)</b>
▶ Nombre de communes distribuées	<b>1</b>
▶ Nombre de secteurs distribués	<b>5</b>

Vous avez des questions à propos de votre opération ?

**Votre commercial**  
**crm-laposte LA POSTE**  
noreply@laposte.fr

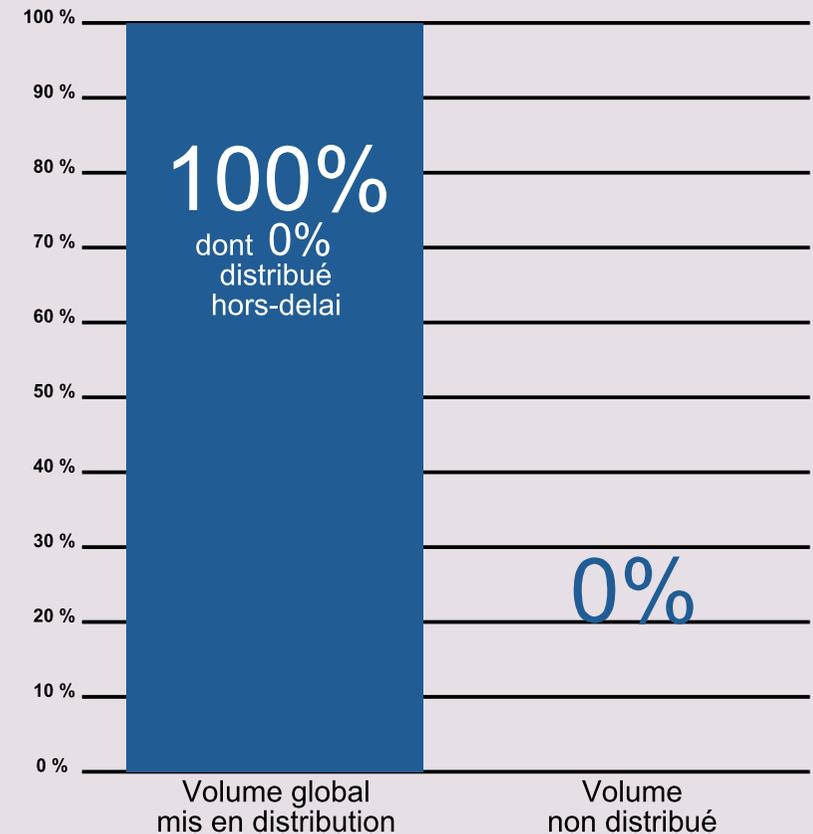
## DIRECTION DEPARTEMENTALE PREVENTION DES RISQUES

N° de client : 654952

N° de commande / N° de campagne : 20001178494 / 001

Semaine de distribution : 06

Edité le : 07/03/2022



Aucun écart n'a été constaté dans la mise en distribution de vos messages.